

FICHE TECHNIQUE

LAME ÉPICÉA DU NORD, THERMO-TRAITÉ FONCÉ (TD) BROSSÉ 19 x 182 mm

1. Type de produit :

Lame de bardage, parement brossé

2. Essence - Qualité :

Epicéa du nord : provenance Finlande – Scandinavie, issu de forêts certifiées PEFC

Epicéa du Nord, choix AB

3. Procédé :

Le thermo-traitement consiste à chauffer le bois à très haute température (environ 212°C), tout au long de périodes successives de montée en température, de stabilisation et de ré-humidification.

Avantages :

- grâce à son faible équilibre hygrométrique, le procédé Thermowood offre une excellente stabilité dimensionnelle. Il permet une utilisation en intérieur et en extérieur
- résistance améliorée aux attaques biologiques
- durabilité améliorée, absence de résine
- produit naturel : le bois thermo-traité est un matériau organique pur, produit à l'aide de méthodes naturelles (chaleur et vapeur), sans composés chimiques. Produit 100 % recyclable
- aspect esthétique : couleur brun foncé chaleureux jusqu'au cœur du produit

4. Dimensions :

Section utile : 19 x 182 mm

Profil : MGO

Rainures et languettes de 8 mm, lames rainées en bout

5. Propriétés techniques

Masse volumique : 420 kg / m³

Bardage sec à 8 % (0 ; +2)

Réaction au feu : D-s2,d0

Classe d'utilisation : Thermo D – Classe 3

6. Domaines d'application :

Thermo-D convient aux applications de classe 3 (EN335) : « situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est au-dessus du sol et est exposé aux intempéries (en particulier à la pluie ». Il est adapté aux bardages de façade.

7. Bon à savoir :

Comme tous les produits en bois, les lames thermo-traitées ont tendance à griser en cas d'exposition aux UV et à l'humidité, et de fines fissures et craquelures peuvent apparaître en surface au fil du temps. Le grisonnement sera visible relativement rapidement, 3 à 6 mois après l'installation. Il est recommandé d'appliquer un revêtement de protection UV du bois pigmenté en couleur adapté pour aider à préserver la couleur brun caramel d'origine.

Réserve de propriété : le transfert de propriété des marchandises n'interviendra qu'après parfait paiement du prix convenu.

Seuls les Tribunaux d'Annecy seront compétents pour juger des litiges relatifs à la présente vente.

Nos prix sont nets et sans escompte. Tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux d'intérêt de 3 fois le taux légal.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement des factures est fixée à 40 €.

La société Parqueterie des Perrasses est certifiée PEFC.